

DEUX LETTRES

ADRESSÉES À

LORD HOWDEN

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE S. M. B.

RELATIVEMENT À LA RETRAITE, PAR LUI
ORDONNÉE, DE L'INTERVENTION
ANGLAISE.

PAR

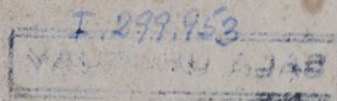
Le Rédacteur du "Comercio del Plata".

PRÉCÉDEES DE L'ORDRE DONNÉ PAR LORD HOWDEN AU
COMMODORE SIR THOMAS HERBERT, ET SUIVIES
D'UN MOT DE RÉPONSE DU NOBLE LORD.



Traduction de l'Espagnol.

Montevideo—1847.



4072728.V3.D4

NOTE DE LORD HOWDEN AU COMMODORE SIR THOMAS
HERBERT, K. C. B. POUR LUI ORDONNER DE LEVER
LE BLOCUS DES DEUX RIVES DE LA PLATA, ET DE
CESSER TOUTE INTERVENTION ULTERIEURE DANS
CES PARAGES.

Montevideo, 15 Juillet 1847.

Dans les instructions que m'a données Lord Palmerston en date du 22 Mars 1847 il est dit: "Vous pouvez, s'il en est besoin, donner aux arrangements le caractère de simples conventions militaires, n'impliquant aucune idée d'une reconnaissance de droits, mais contenant simplement l'admission de ce fait existant, que certaines personnes sont à la tête de certains corps de troupes."

Agissant conformément à l'esprit de cette autorisation, et désireux d'éviter l'effroyable consommation de vie humaine, cruellement et inutilement prodiguée dans une guerre telle que celle-ci, où, bien que les engagements journaliers soient sans résultat et sans gloire, le chiffre total des morts à la fin du mois est très considérable, j'ai proposé, de concert avec mon collègue le Comte Walewski, un armistice convenable et honorable au Gouvernement de Montevideo et au Général Oribe. Il devait durer six mois, et pendant ce tems la ville devait être approvisionnée par le Général Oribe, qui devait fournir au plus bas prix de revient, 1,500 têtes de bétail par mois.

Le Général Oribe accepta l'armistice, non seulement avec

la condition proposée, mais d'une manière telle — le titre qu'il s'arroge de Président n'aurait pas été présenté dans la signature de façon à mettre les Plénipotentiaires d'Angleterre et de France dans l'impossibilité d'apposer leurs noms sur le document.

Le Gouvernement de Montévidéo a refusé cet armistice qui, je n'hésite point à le dire, était avantageux à ses intérêts puisque ce Gouvernement est sans argent, sans crédit et sans troupes nationales.

Comme je considère premièrement, que les Orientaux de Montévidéo ne sont point en ce moment des agents libres, mais qu'ils sont entièrement dominés par une garnison étrangère; et en second lieu, que ce blocus, ayant entièrement perdu son caractère originaire de mesure coercitive contre le Général Rosas, est devenu exclusivement un moyen de subventionner en partie le Gouvernement, et en partie quelques étrangers ici, au détriment prolongé du vaste et important commerce de l'Angleterre dans ces parages, je vous requiers en conséquence, Monsieur, de lever le blocus des deux Rives de la Plata, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour cesser toute intervention ultérieure dans ces parages.

Après avoir agi en commun pendant longtems, permettez moi de saisir cette occasion pour vous remercier sincèrement de l'assistance constamment empressée et efficace que j'ai reçue de vous en toute circonstance pour le bien du service de S. M. durant une négociation prolongée et difficile.

J'ai l'honneur &c.

(Signé.)

HOWDEN.

LETTRE 1.^{ère}

Montevideo, 19 Juillet 1847.

Au très Honorable Lord Howden, Ministre Plénipotentiaire de S. M. B. Chargé de la solution de la question du Rio de la Plata.

Milord:—

Je suppose qu'en votre qualité de *Noble anglais*, vous ne trouverez nullement étrange, que moi, dans ma qualité de journaliste, j'ose vous adresser cette lettre relative aux actes publics et officiels de la mission qui vous a amené dans le Rio de la Plata. Vous appartenez à un pays, où la presse exerce le ministère le plus élevé: où le commerce & l'aristocratie, les Princes & le Parlement, l'Eglise et l'Etat, se trouvent également soumis à cette juridiction toute-puissante; soit qu'elle s'exerce au grave et sévère tribunal de *Junius*, ou à la barre populaire du non moins implacable *Punch*.

Ainsi, ce ne sera pas étrange pour vous, Milord, que j'analyse et discute avec vous même des documents revêtus de votre signature, & qui appartiennent déjà au domaine de l'opinion publique.

La note officielle que vous avez adressée, le 15, au Commodore Sir Thomas Herbert, et que je publie en regard de cette lettre, exprime les motifs immédiats et ostensibles que vous avez eus, pour adopter la grave résolution de séparer entièrement

la politique et l'action de votre gouvernement, de l'action et de la politique du gouvernement français dans la question de la Plata. Ces motifs, Milord, sont insuffisants, sont mauvais. Permettez moi de vous le démontrer.

A vous voir transcrire un paragraphe de vos instructions, il était naturel de croire que vous l'invoquiez pour motiver la mesure grave que vous avez adoptée. Cependant, il n'en était pas ainsi; le paragraphe que vous avez copié n'a aucune relation, et vous ne lui en donnez pas non plus, avec la levée du blocus, ni avec la retraite de l'intervention britannique. Vous l'avez invoqué uniquement pour vous justifier de vous être adressé à Oribe, en lui proposant un armistice. Mais un armistice, Milord, est toujours et dans toutes les circonstances, *une convention d'un caractère purement militaire*; de manière qu'alors même que ce paragraphe n'eût pas été dans vos instructions, vous auriez pu toujours proposer un armistice au chef, quelqu'il fût qui commande les forces opposées à celles du Gouvernement de la République.

Cependant, Milord, vous avez rendu un véritable service à la cause de la vérité, et par conséquent à celle de la paix, en rendant public ce paragraphe de vos instructions. Son contenu et ce que vous dites dans votre note, relativement au caractère qu'Oribe s'arroe de *Président Légal*, servent à éclaircir ce point d'une manière éclatante. Parceque, Milord, l'interprétation de ce paragraphe est évidente. — Lord Palmerston connaissait la difficulté survenue lors de la mission Hood, par suite des prétentions d'Oribe à ce caractère qu'il s'arroe; il ne

voulait pas—parcequ'il ne le pouvait pas—lui reconnaître tel caractère; et alors il a tenté d'éluder la difficulté en vous permettant, Milord, de traiter avec Oribe comme simple chef militaire, *sans laisser l'idée que vous puissiez lui reconnaître aucun droit*. De cette manière Lord Palmerston a voulu éviter qu'on ne sacrifât à la forme le fond de la négociation. Ainsi donc ce paragraphe écarte toute espèce de doute, que les gouvernements médiateurs aient jamais pu commettre l'inconséquence qu'on leur a tant de fois attribuée à Buenos Aires et au Cerrito, de reconnaître le caractère qu'Oribe s'était arrogé. C'est donc dans ce sens que nous vous remercions, Milord, de la publication de cette partie de vos instructions.

Vous dites que vous avez proposé un armistice *raisonnable et honorable au gouvernement de Montevideo et au Général Oribe*. Permettez moi de vous faire observer, que cette phrase donne une idée entièrement inexacte de ce qui s'est passé. — L'armistice a d'abord été proposé au Général Oribe, les deux Plénipotentiaires en ont discuté avec lui les conditions; les négociations au Cerrito, tant sur la substance que sur la forme de cette convention, ont duré trois ou quatre jours. On n'a présenté ces propositions au gouvernement de Montevideo qu'après les avoir discutées et arrêtées avec Oribe; elles ne lui ont pas été présentées par les plénipotentiaires en personne, ni même dans la forme officielle: ainsi j'espère, Milord, que vous n'aurez pas de difficulté à reconnaître que, par la phrase de votre note, il serait impossible de comprendre que cette affaire se fût passée comme je viens de le dire.

Permettez-moi d'ajouter ici, que quand vous n'avez pas trouvé d'inconvénient à aller proposer et discuter en personne les conditions de l'armistice avec le général Oribe, que vos instructions vous recommandaient de ne reconnaître que comme un chef militaire, il eût été convenable, il eût été juste, il eût été obligatoire, Milord Howden, d'avoir montré une égale déférence envers un gouvernement réellement reconnu par le votre, et auprès duquel vous étiez vous même éventuellement accrédité. — Cela eût été, en réalité, régulier et honorable (*fair and honourable*) au moins dans la forme.

Vous classifiez l'armistice d'*honorable et de raisonnable*; et vous " n'hésitez pas à dire qu'il était " avantageux pour les intérêts du gouvernement de " Montevideo." Mais, en exprimant cette opinion dans une note officielle, vous mentionnez seulement une des conditions des l'armistice, la seule que vous croyez favorable au gouvernement; et vous passez sous silence toutes les autres. Il me semble, Milord, au moins d'après mes maximes de morale, d'équité et de saine raison, que pour juger de la nature d'un pacte quel qu'il soit, il est nécessaire d'en connaître toutes les conditions: si vous montrez seulement celles qui favorisent une des parties, et cachez celles qui lui sont contraires, qui pourra juger sainement si le pacte est raisonnable et honorable, ou s'il est humiliant et funeste?

Mais, connaissant parfaitement toutes les conditions de l'armistice, vous n'avez pas hésité à dire qu'il était avantageux aux intérêts du Gouvernement. Vous êtes nouveau, Milord, dans le Rio de la Plata; vous avez passé un mois et demi à Buc-

nos Aires, écoutant naturellement les informations des personnes de cette capitale; tandis que vous avez été à Montevideo à peine quatre ou cinq heures; et pendant ce court espace de temps, si ce que l'on rapporte publiquement est vrai, vous avez jugé convenable de vous refuser à écouter même vos propres compatriotes. Il n'est donc pas étrange que vous subissiez de graves erreurs, des erreurs fondamentales, relativement aux choses et aux personnes de Montevideo. Ce n'est pas votre faute, Milord; et c'est pour cela que je vous demande à vous faire connaître quelques unes de ces erreurs.

L'armistice que vous croyez raisonnable, honorable et avantageux pour Montevideo, était essentiellement inégal et ruineux.

Vous citez comme un grand avantage, l'introduction mensuelle de 1.500 têtes de bétail, que devait fournir le général Oribe. Mais, Milord, l'année dernière on a introduit à Montevideo, par mer, 14.220 têtes de bétail, 12.000 moutons et 1.131 porcs. Dans les six mois qui se sont écoulés depuis lors, l'introduction s'élève déjà à 4.871 têtes de bétail, 5.361 moutons, et 500 porcs, tous vivants, bien entendu. C'est là l'introduction déclarée pour le paiement des droits d'importation; l'introduction véritable est naturellement plus forte. Le nombre de volailles de toute espèce, introduites par mer, s'élève à quelques centaines de milles. Ce fait, qui résulte de documents périodiquement publiés, vous montrera, Milord, que la condition d'introduire 1.500 têtes de bétail par mois est bien loin d'avoir l'importance que vous paraissez lui donner.

C'était cependant l'unique condition favorable de

l'armistice. Mais à quel prix offrait-on cette condition au Gouvernement? Au prix de la levée du blocus de Buenos Aires, du Bucoo, et de tous les ports occupés par Oribe. Vous a-t-on expliqué, Milord, les conséquences d'une pareille condition? Cela ne se peut pas; car, si vous les aviez comprises, il était impossible que vous les eussiez proposées. Il m'est donc très-agréable d'avoir l'honneur de vous les expliquer.

L'exportation des produits du bétail qui peuple la campagne Orientale, est la seule, en temps normal, qui alimente le commerce d'exportation de Montévidéo; de même les articles que consomme cette même campagne, reçus de l'étranger dans ce port, et envoyés d'ici à l'intérieur, forment le commerce d'importation. L'armistice ouvrait le port d'Oribe au Bucoo, tandis qu'il laissait subsister le blocus terrestre qui fermait toute communication entre Montévidéo et la campagne. La conséquence naturelle, inévitable, était que toute l'exportation des produits de la campagne, et toute l'importation des marchandises nécessaires à sa consommation se seraient faites par le Bucoo. A Montévidéo un seul bâtiment ne serait plus entré, parce qu'il n'y aurait plus trouvé de produits à exporter, ni de consommateurs pour l'importation. Oribe, cependant, aurait conquis par le simple fait de l'armistice tout le commerce de la République.

Tout cela est peu, Milord. Vous savez officiellement qu'Oribe, a confisqué les *estancias* de tous ses ennemis politiques par des décrets officiellement publiés. Avant l'établissement du blocus du Bucoo il faisait extraire par ce port des milliers de

cuirs, et d'autres produits enlevés de ces *estancias* confisquées; le blocus du Bucoo, et les ordres du gouvernement du Brésil à la frontière du Rio Grande, pour que le bétail introduit dans cette province par Oribe, fut restitué aux propriétaires légitimes, arrêtaient en partie, la destruction vandale des propriétés dont il dispose si arbitrairement. Si on lui ouvre de nouveau un canal, qu'il n'a pas actuellement, pour extraire les dépouilles de ces propriétés, n'en voyez vous pas, Milord, les immédiates conséquences? Bientôt on amènerait à la place le même bétail de ces *estancias* confisquées, que leurs propriétaires devraient encore payer; et en outre, Oribe s'empresserait de faire tuer le plus de bétail possible, dans les six mois de l'armistice, avant qu'on ne vint à lui fermer de nouveau le port du Bucoo. Tout cela, Milord, est d'une évidence palpable. Si vous doutiez que telle est la conduite habituelle, la maxime politique et commerciale d'Oribe, permettez-moi de vous dire: qu'entre les documents présentés par le Ministre des Relations Extérieures du Brésil aux Chambres, en date du 5 mai de cette année, vous trouverez une correspondance officielle dans la quelle le Plénipotentiaire de Rosas soutient que le Gouvernement Impérial est dans l'obligation de permettre à Oribe la vente à Rio Grande du bétail des *estancias* confisquées, malgré les réclamations des propriétaires légitimes, et exige que ce Gouvernement donne des ordres pour que cette faculté soit bien établie. Ce fait officiel vous prouvera, Milord, ce que ferait Oribe, si on lui ouvrait le port du Bucoo, des propriétés qu'il a confisquées.

Et cependant vous n'êtes pas venu au Rio de la Plata, —j'ose le croire et l'affirmer aussi,—pour favoriser les déprédations de la propriété confisquée par Oribe, mais, au contraire, pour exiger de lui qu'il lève ces séquestres horribles et qu'il respecte la propriété individuelle. N'oubliez pas, Milord, que la campagne renferme des *estancias* appartenant à des sujets britanniques; et que les citoyens de ce pays, dont les biens sont confisqués par Oribe, sont les acheteurs naturels des marchandises importées par vos compatriotes, auxquels ils en doivent par conséquent la valeur.—Si vous fournissez à Oribe le moyen de ruiner ceux-là, vous aurez contribué à ruiner en proportion vos propres commerçants.

Voilà, Milord, les conséquences de la levée du blocus du Buceo. Dites maintenant vous-même, si le Gouvernement de la République, chargé d'une part de sa défense, et de l'autre de protéger les propriétés de ses nationaux, pouvait accepter un armistice, qui devait sécher immédiatement la source de ses ressources, tandis qu'il créait au contraire pour son ennemi, une rente considérable; qui donnait, en outre, à celui-ci le moyen, qu'il n'a pas aujourd'hui, de détruire et d'exporter les propriétés qu'il a confisquées. Ajoutez à cela les avantages que donnait au dictateur de Buenos-Aires, ennemi de cette République, la levée du blocus de ce port,—avantages pour les quels il ne donnait rien en échange,— et dites encore, Milord, si tout cela se compense par 1500 têtes de bétail par mois, qu'il faudrait encore payer en argent; dites si vous qualifierez toujours un pareil armistice, de pacte honorable, raisonnable, et avantageux.

Il est nécessaire de prendre haleine; moi, pour continuer à avoir l'honneur de vous écrire; vous, pour me faire celui de lire ce que je vous écris. Votre dépêche à Sir Thomas Herbert, contient d'autres points plus importants que ceux que nous venons d'examiner. Vous me permettez donc de vous adresser demain une autre lettre, qui j'espère aura la bonne fortune de vous parvenir avant que vous n'ayez quitté notre port. En attendant, Milord, j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble serviteur

LE REDACTEUR EN CHEF DU
"COMERCIO DEL PLATA."



LETTRE 2.^{me}

Montévidéo, 20 Juillet 1847.

Au très Honorable Lord Howden, Ministre Plénipotentiaire de S. M. B., Chargé de la solution de la question du Rio de la Plata.

Milord:

Comptant sur l'attention bienveillante et impartiale qui—je le sais par ma propre expérience—distinguent généralement les personnes de la classe élevée à laquelle vous appartenez dans votre pays, je vais continuer la correspondance que j'ai eu l'honneur de commencer hier.

„Le Général Oribe, dit votre note du 15, a accepté l'armistice, non seulement avec les conditions imposées, mais encore de telle façon que „ le titre de Président Légal, qu'il s'arroge, ne parut pas à sa signature, afin de ne pas empêcher „ les Plénipotentiaires d'Angleterre et de France „ d'apposer les leurs à ce document.” Je crois, Milord, que partout on verra avec surprise que vous ayez rappelé, dans un document aussi grave que votre note, une circonstance aussi futile, pour le cas dont il s'agit, que celle relative au titre d'Oribe. Personne ne pourra l'envisager comme une concession de sa part; d'autant moins qu'un simple armistice, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire hier, n'est autre chose qu'une convention purement militaire, pour la conclusion de la quelle le titre de Général en Chef de l'armée suffit complètement.—Pour le reste, il est probable qu'Oribe ne vous aura pas

beaucoup de reconnaissance de la déclaration que vous avez faite, que les Plénipotentiaires de France et d'Angleterre n'auraient pas pu signer un document au bas duquel aurait paru la signature d'Oribe avec le titre de Président Légal qu'il s'arroge.

Mais ce n'est pas là le point sérieux du paragraphe de votre note, que j'ai copié. Vous dites que le Général Oribe, “a accepté l'armistice avec les conditions imposées.” Permettez-moi, Milord, de vous manifester le regret que j'éprouve à voir combien votre mémoire a été, dans une occasion si grave, peu fidèle aux désirs dont je dois vous supposer animé, et à l'impartialité que l'on est obligé de supposer aussi dans votre conduite officielle. Oribe, Milord Howden, n'a pas accepté l'armistice avec les conditions proposées par vous— Les documents qu'il vient de faire publier dans sa gazette forment sur ce point, avec votre note du 15, un contraste étrange, qui, j'espère, sera convenablement envisagé ici, aussi bien que dans votre pays, et partout où on en aura connaissance—C'est pour moi une bonne fortune d'avoir pu publier ces documents en regard de votre note— Ils démontrent pleinement, Milord, qu'Oribe a rejeté une partie de vos propositions; celle-là justement qui aurait donné à l'armistice quelque apparence d'équité.—L'article 3 de vos propositions contenait la condition qu'il y aurait libre communication entre la ville et la campagne: Oribe a rejeté cette partie essentielle d'une manière péremptoire, et vous savez, Milord, avec quelle obstination. Son Journal Officiel dit qu'il l'a rejetée pour des raisons que vous avez trouvées très-fondées. Il est donc évident pour moi, que vous n'avez pas compris l'importance des raisons qu'il vous a données.—Ce que j'ai eu l'honneur de vous expliquer hier, relativement au commerce de Montévidéo et de sa campagne, vous démontrera aujourd'hui jusqu'à l'évidence, que ces raisons que vous avez trouvées très-fondées, n'avaient pas d'autre objet que d'assurer exclusivement au port du Buceo, tout le commerce, qui, au contraire, si Oribe avait consenti à

la libre communication entre la ville et la campagne, comme vous l'aviez proposé, aurait afflué en grande partie à Montevideo; circonstance qui aurait placé les belligérants dans une position un peu plus égale et plus équitable.

Cependant, Oribe a rejeté cette condition importante; et les faits officiels qu'il fait publier lui-même, m'autorisent à vous dire, Milord, que vous ne lui avez fait aucune menace pour l'obliger à l'accepter; que vous n'avez jamais pensé prendre aucune mesure pour le faire repentir de son refus. Pouvez-vous dire, consciencieusement, que vous avez agi de la même manière à l'égard du Gouvernement de Montevideo?

L'impartialité la plus stricte est le premier devoir de tout médiateur:—bien plus, c'est la seule condition qui puisse lui gagner la confiance des deux parties qu'il s'efforce de concilier.—Votre caractère, Milord, était celui d'un médiateur; le Journal Officiel d'Oribe vient de publier,—et j'ai le plaisir de vous en présenter copie,—toutes les démarches que vous avez faites près de lui, pour obtenir son adhésion à l'armistice; pouvez-vous démontrer, ministre médiateur, que vous ayez fait quelque chose d'analogue près du Gouvernement de la République? Non, Milord, vous ne le pouvez pas.—Au Gouvernement de la République vous vous êtes contenté de proposer confidentiellement un armistice, non point avec les conditions que vous aviez présentées à Oribe, mais avec celles, que, parmi les premières, il avait bien voulu admettre lui-même: le Gouvernement en les rejetant, n'a donc point rejeté les conditions équitables des ministres médiateurs, mais seulement le *résidu* de celles présentées par eux à Oribe, et dépouillées de la *plus favorable* à la ville de Montevideo.—Dans cette circonstance le Gouvernement, usait du même droit que son ennemi.—Cependant, Milord, vous, qui n'avez rien fait pour obliger Oribe de se soumettre à *vos propres conditions*, vous vous êtes empressé de rompre les engagements de votre Gouvernement avec celui de cette Répu-

blique, et de faire cesser le blocus pour ses ennemis; parce que ce Gouvernement n'a pas voulu se soumettre à des conditions qui n'étaient pas même les vôtres, mais bien celles d'Oribe. . . . Est-ce là, Milord, ce que le Gouvernement et le Parlement Britanniques entendent par *raisonnable* et par *honorable*? Est-ce là ce que le peuple anglais,—dans cette langue si âpre et si énergique, qui sert si bien son caractère,—entend par *fair and honourable*? Le chagrin que je remarque parmi vos compatriotes, le sentiment de honte avec lequel je les vois baisser vers la terre leurs fronts qu'ils portaient toujours fièrement, m'autorisent à vous répondre que non.

Quoique le refus de l'armistice par le gouvernement de la République soit le seul motif que vous invoquez, dans votre lettre à Oribe, pour fonder la détermination que vous avez adoptée, votre note au Comodore Sir Thomas Herbert, en exprime deux autres entièrement distincts du premier; et qui, eu égard à l'ordre dans le quel vous les avez placés, figurent comme raisons principales et immédiates de votre démarche.

“Comme je considère, dites-vous: 1. ° que les
“Orientaux de Montevideo ne sont pas dans ce mo-
“ment agents libres, mais entièrement placés sous
“l'action d'une garnison étrangère; et 2. °, que le
“blocus a complètement perdu son caractère primi-
“tif de mesure coercitive contre le Général Rosas,
“et s'est converti en un moyen de fournir en partie
“de l'argent au gouvernement de Montevideo & &
“... je vous requiers de faire cesser ce blo-
“cus.”

La première chose que je vous demanderais, Milord, est de me dire: comment vous avez su que
“les Orientaux de Montevideo ne sont pas libres
“en ce moment,” ainsi que tout ce que vous exprimez dans votre note, contre le gouvernement de la République? Vous êtes resté dans cette ville à peine quatre ou cinq heures; dans ce peu de temps, vous n'avez pu étudier la question, et vous avez refusé tout contact avec les personnes qui auraient

pu vous l'expliquer. Il est donc évident que les renseignements qui vous ont induit à former cette opinion, vous ont été communiqués hors de cette capitale;—à Buenos-Aires, au Cerrito, et à bord du navire de votre souveraine, que vous avez costumement choisi pour résidence; bien que dans la société de Montevideo vous eussiez rencontré, Milord, la même culture, *au moins*, que dans la société actuelle de Buenos-Aires, que vous avez fréquentée avec tant de familiarité.—C'est dans ces trois points seulement que vous avez pu acquérir les renseignements sur les quels se fonde l'opinion que vous exprimez dans votre note du 15. Mais votre jugement, Milord, votre pénétration d'homme d'affaires, auraient dû vous montrer que dans chacun de ces trois points vous ne pouviez entendre qu'une partie intéressée; que vous n'y étiez entouré que de partisans, ou d'amis zélés du dictateur de Buenos Aires, desquels vous ne pouviez espérer obtenir des renseignements désintéressés ou impartiaux.

Si ce que je pourrais vous dire, pour vous convaincre qu'on a surpris votre bonne foi, me laissait l'espoir d'obtenir quelque résultat utile, parceque vous seriez encore à temps de revenir de votre décision; croyez moi, Milord, rien ne me serait plus facile que de vous prouver le libre arbitre des Orientaux qui défendent Montevideo, et du Gouvernement qui les dirige. Il me suffirait, peut-être, de me référer à un incident qui vient de se passer sous vos yeux.—Il me suffirait de vous rappeler l'assertion répétée par les journaux de Buenos Aires et d'Oribe relativement à la nomination du Général Garibaldi, au commandement en chef de l'armée—et soit dit en passant, j'ai appris avec plaisir, que vous aviez désiré connaître ce général que vous l'avez reçu avec bienveillance.—Cette nomination donc, au dire de ces Journaux, était la preuve la plus positive que le Gouvernement et les Orientaux de Montevideo étaient dominés par les étrangers.—Eh bien, Milord, le Général Garibaldi, a été remplacé, peu après, dans ce poste, par le colonel Villagran, Chef

Oriental, sans que les étrangers armés cherchassent à entraver le moins du monde l'entière liberté d'action que vous refusez au Gouvernement, et sans qu'il apparût rien de cette *contrainte* que vous alléguiez comme motif de votre conduite.—Soyons conséquents, Milord; si la nomination du Général Garibaldi était une preuve que le Gouvernement n'agit par son libre arbitre, le remplacement de ce chef par un chef Oriental est une preuve péremptoire du contraire.—Je pourrais vous en fournir mille autres comme celle-là: mais à quoi bon, Milord? Il est déjà trop tard; votre sort est jetée.

“Le blocus, dites-vous, a perdu son caractère primitif de mesure coercitive contre le Général „Rosas.” C'est la vérité, Milord.—Mais qui aurait pu imaginer la conséquence que vous en déduisez? Le Gouvernement de votre souveraine ordonna cette mesure dans un but bien clairement déterminé, et que j'aurai l'honneur de rappeler tout-à-l'heure à votre souvenir: si les autorités chargées de son exécution ont amené l'altération de son caractère primitif, en permettant son relâchement, la conséquence naturelle, logique, aurait été de lui restituer ce caractère, en la faisant exécuter de manière à obtenir les fins pour les quelles elle fut établie; mais dire, comme dit votre note en substance: moi, qui me trouve dans l'obligation de bien faire exécuter le blocus, je le fais cesser, parceque je le fais mal exécuter; je vous avoue, Milord, que cela me paraît d'une bien mauvaise logique.

Permettez-moi, cependant, de vous dire que ce n'est pas là le pire—Vous donnez pour motif de la levée du blocus et de la retraite de l'intervention de vos forces, 1. ° la contrainte à laquelle vous supposez les Orientaux soumis; 2. ° l'altération du caractère du blocus.—Mais supposez, Milord, qu'Oribe, au lieu d'avoir accepté, comme vous le dites, l'armistice, l'eût rejeté aussi complètement que le dictateur Rosas a rejeté vos propositions de paix; ce refus n'aurait pu modifier en rien les deux faits que vous avez choisis pour motiver

vosre conduite : les Orientaux n'auraient pas cessé d'être sous la contrainte des étrangers, et le blocus d'être relâché, soit qu'Oribe acceptât ou refusât l'armistice; ainsi donc, d'après votre propre dialectique, vous auriez eu le même motif de lever le blocus, et de retirer vos forces, dans un cas comme dans l'autre.

J'ouvre les instructions que le Comte Aberdeen donna à Mr. Gore Ouseley le 20 Février 1845, et je lis: que le Gouvernement de votre Souveraine espérait que la conduite du dictateur Rosas n'obligerait pas à recourir au blocus du port de Buenos Aires.

„ Les objets, ajoute-t-il, que le Gouvernement a
„ immédiatement en vue,—le rétablissement de la
„ paix et d'un gouvernement paisible dans la Ré-
„ publique de l'Uruguay, la disparition des embar-
„ ras actuels de la Capitale, l'ouverture de ses ports
„ au commerce étranger—pourront peut-être s'ob-
„ tenir sans avoir recours à cette mesure. Mais le
„ Gouvernement de S. M. ne se dissimule pas que
„ les circonstances peuvent l'obliger à la prendre.
„ —Et, si tous les autres efforts étaient insuffisants
„ pour déterminer le Général Rosas à abandonner la
„ cause du Général Oribe, et à le conduire à la paix,
„ vous êtes autorisé à suggérer l'adoption de cette
„ mesure à votre collègue de France”.

Les efforts de Mr. Ouseley, Milord, furent infructueux, comme maintenant les vôtres, et alors on eut recours à la mesure du blocus. Votre Gouvernement l'approuva solennellement, et par l'intermédiaire de la *Gazette de Londres*, son organe officiel, il le notifia au monde entier. Ce blocus, Milord, est celui que vous avez trouvé établi; les objets immédiats qui motivèrent son établissement, sont les mêmes que ceux que vous avez vous signalés dans les instructions dictées par le Comte Aberdeen. D'après elles il ne devait être levé “qu'au rétablissement de la paix,” et vous l'avez levé sans l'avoir obtenu:—“lorsque Rosas aurait consenti à abandonner la cause d'Oribe,” et vous l'avez

levé quand il vous a déclaré qu'il ne voulait par l'abandonner —“lorsque les embarras actuels de Montévidéo auraient cessé,” et vous l'avez levé, Milord, non seulement avant qu'ils eussent cessé, mais vous fondant précisément sur ces mêmes embarras; sur ce que le gouvernement se trouve sans argent et sans crédit! Chose vraiment incroyable! Les embarras de Montévidéo ont été pour votre gouvernement, un des motifs pour ordonner l'établissement du blocus et son maintien jusqu'à ce qu'ils eussent cessé d'exister; et pour vous, ils deviennent le motif de la levée du blocus, quand même cette mesure les augmenterait!

Je parcours en suite la note collective de Messieurs Deffaudis et Ouseley au gouvernement de la République, en date de 4 août 1846, et je vois: “que le but de leur mission se trouve indiqué par les traités de 1828 et 1840; c'est-à-dire, “l'indépendance parfaite et absolue de l'Uruguay.” Mais pour que cette indépendance existe, il est nécessaire que les troupes, l'escadre, et avec elles toute espèce d'influence argentine disparaissent du pays.” Sur ces bases, et pour obtenir ces fins, les deux Plénipotentiaires dirent “qu'il leur fallait le concours sincère et sans réserve du Gouvernement Oriental,” et n'hésitèrent pas à lui demander “l'assurance solennelle de son adhésion sincère.”

Le Gouvernement la leur donna solennelle et sincère dans la réponse officielle du 6 Août; et je ne peux pas, Milord, vous faire l'offense de croire, que vous puissiez douter que dès lors il n'en résultât un pacte bien établi de commune coopération pour les fins indiquées.—Aujourd'hui cependant, vous retirez cette coopération qui fut convenue au nom de votre Gouvernement avec celui de cette République, sans que celui-ci ait manqué à aucune de ses promesses; vous la retirez, en laissant dans l'Etat Oriental les troupes argentines, et l'influence suprême de Rosas; et bien loin de contribuer à la retraite de ses troupes, vous levez le blocus

de tous les ports, par les quels elles peuvent être pourvues de tout ce qui leur manque, et par les quels on pourrait aussi, s'il est nécessaire, augmenter leur nombre.

Je regrette vivement, Milord, que les limites inflexibles auxquelles je dois circonscrire ma lettre, ne me permettent pas de vous expliquer avec les détails convenables la nature des garanties que vous avez obtenues d'Oribe. Je peux vous dire: que l'article 9 de son acceptation des bases Hood, auquel il fait allusion dans sa lettre, fait référence expresse à l'article 3; que celui-ci n'accorde l'amnistie et les garanties, qu'à compter du jour de l'acceptation; et que le journal officiel du Cerrito, a déjà expliqué cette phrase catégoriquement, en disant que les confiscations antérieures à l'acceptation demeuraient en pleine vigueur.

Il ne m'est plus permis, Milord, d'abuser de votre attention; permettez-moi seulement de fermer cette lettre en exprimant quelques doutes qui existent probablement dans tous les esprits. Rosas a rejeté vos propositions de paix; en conséquence vous avez rompu toute négociation avec lui, et l'avez ainsi annoncé à vos compatriotes, en vous retirant de Buenos Aires; cependant vous ordonnez de faire cesser la seule hostilité que votre pays maintenait contre Rosas, et vous retirez toute intervention ultérieure. Qu'auriez vous fait de plus, s'il vous plait, dans le cas où le Dictateur eût accepté vos propositions, et conclu un arrangement définitif avec vous? La Grande Bretagne a-t-elle pris pour coutume d'envoyer maintenant des missions extraordinaires avec ordre de faire la même chose dans le cas de bonne et de mauvaise issue?

Un autre doute, Milord: dans quelle situation politique demeurent vos compatriotes à Buenos Aires? En paix, ou en guerre? Il ne paraît pas que ce soit dans la première situation puisque vous avez annoncé vous-même que la négociation de paix était rompue; dans la seconde non plus, puisque vous avez fait cesser toute hostilité ultérieure.

Sans oser vous demander, Milord, de vouloir bien résoudre ces doutes, j'ai seulement voulu les présenter à votre considération et j'ai l'honneur de vous répéter que je suis

Votre très humble serviteur.

LE REDACTEUR EN CHEF DU
"COMERCIO DEL PLATA."



Varela, Florencio, 1807-1848. (arg.)

(TRADUCTION.)

A bord de la Frégate de S. M. B. "Raleigh"
dans Montévidéo 21 de Juillet 1847.

Monsieur.

J'ai reçu, par la voie de votre Journal, les deux lettres que vous m'avez adressées.

Vous excuserez une personne dans ma position de ne pas entrer en aucune discussion, sur ce que, à tort ou à raison, je considère être mon devoir.

Mais, comme ces lettres sont écrites dans un style distingué, (*gentlemanlike*), avec un parfait bon goût, et dans ce ton de convenable et légitime discussion que doivent justement subir les actes d'un fonctionnaire public, je puis vous assurer que je les ai lues avec tout l'intérêt, auquel elles ont un droit incontestable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre fidèle serviteur—

HOWDEN.

A Monsieur le Rédacteur du "Comercio du Plata"—Montevideo.

VARELA, FLORENCIO, 1807-1848.

HOWDEN, LORD